

répétées sur le ton le plus monotone et le plus fatigant pendant plusieurs heures de suite, à moins que l'on n'eût le soin de la distraire et de lui faire quitter l'instrument.

L'hospice de la Salpêtrière m'offrait un champ immense pour des essais thérapeutiques; je n'ai pas à me reprocher de l'avoir négligé. Plus de douze cents femmes aliénées sont réunies dans cet hospice; plus de deux cents sont soumises tous les jours à une observation particulière, et subissent un traitement plus ou moins actif. J'avais fait tant d'applications partielles de la musique, je voulus en essayer sur des masses. Mes expérimentations furent faites pendant l'été de 1824 et celui de 1825. Plusieurs musiciens très distingués de la capitale, M. Henry, professeur au Conservatoire, M. Brod, etc., secondés par les élèves du Conservatoire de musique, se réunirent plusieurs dimanches de suite dans notre hospice. La harpe, le piano, le violon, quelques instrumens à vent et des voix excellentes, concouraient à rendre nos concerts aussi agréables qu'intéressans.

Quatre-vingts femmes aliénées choisies par moi parmi les convalescentes, les maniaques, les monomaniaques tranquilles et quelques lypémaniaques, étaient assises commodément dans le dortoir dit des *convalescentes*, en face des musiciens réunis dans une pièce qui précède ce dortoir et qui sert d'atelier. L'élève en médecine de la division, M. le docteur Chambeyron, m'assistait dans mes essais, nul étranger n'y était admis, l'amour de la science et de l'humanité nous animait tous d'une même

ardeur, surtout les artistes qui voulurent bien se prêter à ces expériences. Des airs sur tous les tons, sur tous les modes, sur toutes les mesures, furent joués et chantés en variant et le nombre et la nature des instrumens; plusieurs grands morceaux de musique furent aussi exécutés. Mes aliénées étaient très attentives, leurs physionomies s'animaient, les yeux de plusieurs devenaient brillans, mais toutes restaient tranquilles; quelques larmes coulèrent, deux d'entre elles demandèrent à chanter un air et à être accompagnées: on se prêta à ce desir.

Ce spectacle nouveau pour nos malheureuses malades, ne fut point sans influence, mais nous n'obtinmes point de guérison, pas même d'amélioration dans leur état mental. Après ces concerts qui avaient duré deux heures, les musiciens se rendaient dans l'intérieur de la division; ils exécutaient avec les instrumens à vent des airs connus, populaires, guerriers ou tendres; un grand nombre de nos femmes s'excitaient, s'exaltaient au son des instrumens, plusieurs même, parmi les furieuses, formaient des rondes pour danser. Cette excitation était passagère et cessait presque aussitôt que la musique ne se faisait plus entendre. On en causait un peu dans la soirée; à la visite médicale du lendemain il n'en était plus question. On me dira peut-être, que la musique n'étant point à l'usage des femmes de la Salpêtrière, devait produire peu d'effet sur elles; mais j'avais essayé et j'ai essayé constamment de la musique sur des aliénés qui l'avaient cultivée avec succès pendant toute leur vie, et même sur des musiciens très habiles. Je n'ai point

été plus heureux; je ne conclurai pas de ces succès qu'il soit inutile de faire de la musique aux aliénés ou de les exciter à en faire eux-mêmes : si la musique ne guérit pas, elle distrait, et, par conséquent, elle soulage; elle apporte quelque allègement à la douleur physique et morale; elle est évidemment utile aux convalescens, il ne faut donc pas en repousser l'usage.

Qu'on nous pardonne cette longue digression, je reviens aux moyens de traitement, employés depuis la restauration de l'établissement de Charenton, introduits pendant l'administration de M. de Coulmier. La douche était fréquemment donnée; l'aliéné conduit dans la salle de bains, était préalablement fixé sur un fauteuil. Ce fauteuil était placé au-dessous d'une cuve ou réservoir rempli d'eau froide, de laquelle sortait perpendiculairement un tuyau destiné à conduire sur la tête du malade l'eau dont cette cuve était remplie.

Dans chaque salle de bains, on avait disposé aussi un appareil pour la douche ascendante, quelquefois utile pour combattre la constipation opiniâtre de quelques aliénés qui se refusent à tout autre moyen.

On faisait usage aussi de bains de surprise; la malade descendait des corridors au rez-de-chaussée et arrivait dans une salle carrée, voûtée, dans laquelle on avait construit un bassin de six pieds de profondeur, de 10 de longueur, de 7 de largeur. Ce bassin étant rempli d'eau, après avoir bandé les yeux de l'aliéné, après l'avoir fait asseoir sur le bord du bassin, on le renversait en arrière pour le précipiter dans l'eau. Était-ce bien un bain de surprise? N'était-ce pas plutôt un

bain de terreur? Royer-Collard en fit bientôt cesser l'usage.

Aux ceintures, aux entraves, aux menottes, aux colliers de fer, moyens pour contenir les furieux, prescrits par Pinel, on substitua le gilet de force; on inventa des mannequins en osier dans lesquels le malade était renfermé depuis le cou jusqu'aux cuisses; ce moyen bizarre maintenait les bras pendans des deux côtés du tronc, mais n'empêchait pas de se promener. On imagina aussi des paniers en osier, des boîtes en bois pour mieux contenir les lypémaniques portés au suicide. Ces paniers en osier et ces boîtes ont 5 1/2 pieds de longueur, 18 pouces de profondeur, 2 pieds de largeur, l'intérieur est matelassé et garni de paille dans le fond; l'aliéné est étendu dans ce panier, y est renfermé par un couvercle, échancré à l'une de ses extrémités, afin de maintenir la tête et de l'empêcher de rentrer dans le panier ou dans la boîte. L'emploi de tous ces moyens cessé, le gilet de force nous suffit.

La promenade dans les jardins, sous la surveillance des infirmiers, était permise plusieurs fois dans la semaine. Quelques convalescens et même quelques malades avaient la permission de sortir seuls hors de la maison. Pouvant se répandre dans le village et dans les communes environnantes, cette permission n'était pas toujours sans quelque inconvénient; il est des aliénés qui en ont abusé et se sont livrés à des écarts de régime; il en est d'autres qui, allant seuls à Paris, y ont acheté des instrumens nuisibles à ceux qui les servaient et à eux-mêmes.

Sous le prétexte exagéré que la présence des étrangers peut nuire aux aliénés, les visites dans l'intérieur de l'établissement n'étaient jamais permises. Il régnait sur cette maison une sorte de secret qui ne permettait à personne d'en apprécier ni la direction, ni l'administration, ni la tenue générale, ni la régularité du service. Sans doute un hospice, une maison d'aliénés, doivent être des asiles sacrés, où ne pénètre jamais l'œil d'une vaine curiosité, ils ne doivent point être accessibles aux étrangers oisifs, qui se font un jeu et se promettent une distraction, de la vue de la plus affligeante des misères humaines; mais ces maisons peuvent et doivent s'ouvrir pour l'homme instruit, ami de l'humanité, qui vient chercher dans ces asiles des leçons et des exemples. On abusait ainsi d'un principe salutaire pour écarter toute sorte de contrôle; l'administration qui remplaça celle de M. Coulmier fut moins sévère, et si les curieux furent toujours exclus, les hommes éclairés et guidés par des sentimens d'humanité et d'utilité publique, purent visiter l'établissement.

Le service médical était partagé entre le médecin en chef et un chirurgien, à qui l'on donna le nom de médecin-chirurgien, ce dernier était obligé à résidence. Il y avait en outre un élève en médecine et un élève en pharmacie. Nous verrons plus tard les heureux changemens qui s'opérèrent dans l'organisation de ce service.

Je ne dirai pas toutes les luttes qu'eut à soutenir le successeur de Gastaldi : nul registre de visites n'était tenu; on fit un crime au nouveau médecin en chef de vouloir établir un registre médical; on s'opposa à ce

qu'il pût connaître le nom des malades, leurs familles, leur pays, leur position sociale, leur manière de vivre, la cause de leur maladie, en un mot tout ce qui intéressait le plus le médecin et importait le plus à ses malades.

Le savoir, le zèle, les bonnes dispositions de Royer-Collard ne purent surmonter tous les obstacles qu'il rencontra pour la suppression des abus et pour l'adoption des améliorations qu'il voulait faire introduire. Sa constance, ses efforts, la fermeté de son caractère durent fléchir devant la domination du directeur. Cette lutte déplorable fut signalée par Pinel¹, comme une des circonstances les plus funestes dans une maison d'aliénés, dans laquelle, dit ce grand maître, plus que dans tout autre établissement, l'harmonie, entre l'administrateur et le chef du service de santé, est de première nécessité.

Le directeur s'était érigé en surveillant-général des malades; il dirigeait la police intérieure, accordait les récompenses, les permissions de sortie; il infligeait des punitions, il se chargeait de ce qu'il appelait le traitement moral comme d'un accessoire qui devait lui être soumis. Il partagea la surveillance des détails entre deux surveillans pour les hommes, et une surveillante pour les femmes; brisant ainsi, pour les premiers, l'unité si utile, si importante dans une maison d'aliénés.

Quels que fussent les vices des anciens bâtimens, quels que fussent les défauts des bâtimens ajoutés par

¹ *Traité médico-philosophique de l'Aliénation mentale*, Paris, 1809.

M. de Coulmier, quelque abus qui pût résulter de l'absence de toute administration régulière, de toute comptabilité, de toute surveillance; quelque vicieux que fût le régime intérieur, qu'elle que fût l'indifférence de Gastaldi, quel que fût le découragement de M. Royer-Collard sous la direction de M. de Coulmier, homme doué de beaucoup d'esprit, favorisé par les chefs de l'administration publique, ses anciens collègues, la maison de Charenton prit un accroissement rapide et considérable.

Les admissions, d'abord très peu nombreuses dans les trois premières années, s'élevèrent progressivement, les années suivantes, dans les proportions qui suivent :

1797	à	1800	202
1800	—	1805	435
1805	—	1810	1,007
1810	—	1814	722

La moyenne des admissions, dans les trois premières années, n'avait été que de 67 1/3; dans les cinq années suivantes la proportion s'est élevée à 87; dans les cinq années de 1805 à 1810 la proportion annuelle des admissions a été de 201; dans les quatre années suivantes, de 1811 à 1814, la proportion moyenne n'a été que de 180 1/2; la différence de ces quatre dernières années est assez remarquable pour être notée. Nous n'avons pu en connaître la cause. Tient-elle à des évènements généraux, qui, à cette époque, exercèrent une grande influence sur toute la France?

Les registres mal tenus n'ont pas permis de consta-

ter les sorties, les guérisons et les morts; cette statistique n'a pu être rédigée par le médecin en chef, le directeur ne se prêtait point à de pareilles recherches.

Le nombre des pensionnaires hommes a toujours été beaucoup plus considérable que celui des femmes. Cette différence doit être attribuée essentiellement aux militaires et aux marins qui sont envoyés à la maison par les ministres de la marine et de la guerre.

Le manuscrit que nous avons déjà cité présente la population suivante pour l'année 1810, pendant laquelle l'auteur du mémoire faisait ses recherches sur la maison de Charenton.

170 hommes.	} 235
55 invalides.		
10 militaires.		
93 femmes.		93
Total.		328

Le prix de la pension était variable depuis 800, 1500, 2000 fr. et au-dessus. Le prix moyen était de 700 fr. par individu. Le directeur, par bienveillance, admettait des pensionnaires à un prix bien inférieur et même gratuitement. Il y avait 15 pensionnaires qui ne payaient point de pension en 1814.

Le ministre de la guerre payait 2 francs la journée d'un militaire et 2 francs 75 centimes pour les officiers. L'administration des invalides payait un franc 50 centimes par journée de séjour.

La maison reçut des sommes plus ou moins considérables sur les fonds de secours du ministre de l'in-

térieur. De l'an VI à l'an XI ces sommes s'élevèrent à 164,699 francs; de 1812 à 1814 à la somme de 69,598; plus, depuis 1812 jusqu'à 1814, par allocations portées au budget, la maison recevait 40,000 francs tous les ans, en représentation des pensions gratuites et réduites, accordées par le ministre de l'intérieur.

TROISIÈME PÉRIODE, DE 1815 A 1834.

Pendant cette dernière période, la maison de Charenton ne cessa de grandir. L'administration prit une marche régulière et put rendre des comptes. Le service médical ne fut plus illusoire et reposa sur des principes et sur l'expérience.

M. Roulhac Dumaupas, directeur, et M. Royer-Collard, médecin en chef, dirigés par les mêmes principes, animés du même zèle, concoururent l'un et l'autre aux améliorations réclamées depuis long-temps par ceux qui connaissaient l'intérieur de la maison de Charenton. Une commission de surveillance fut créée, la direction administrative devint régulière, des registres furent ouverts pour tous les services, la comptabilité fut organisée et devint facile. Les registres des admissions, des sorties, des guérisons, des morts permirent d'en extraire la statistique médicale de l'établissement; les cahiers de visites des médecins furent tenus avec exactitude, et les feuilles de régime furent rédigées tous les jours. Un réglemeut fut donné par le ministre de l'intérieur et détermina les attributions de chaque employé.

Avant de faire connaître les résultats de l'administration de M. Dumaupas et de son successeur, M. Palluy, il convient d'indiquer les changemens et les améliorations qui ont été faits dans les anciens bâtimens, et de décrire les constructions nouvelles.

Au premier étage du bâtiment (30), dans une salle servant de réfectoire du temps des frères, l'on disposa un autel et tous les accessoires nécessaires à l'exercice du culte religieux. On arrive à cette chapelle par le perron (7) qui est en face du perron (6); celui-ci conduit dans les bureaux de l'administration.

Les pauvres du canton, jusqu'à l'année 1814, avaient occupé la grande salle (49), dite Saint-Michel, au-dessus de la vacherie; à l'une des extrémités de cette grande salle, quelques lits avaient été réservés pour les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort; mais à cette époque on fit une infirmerie dans les bâtimens de l'école, les pauvres du canton furent définitivement et d'une manière très convenable, établis dans un bâtiment isolé des habitations des aliénés. Ce bâtiment (50) est situé, en entrant dans l'établissement, à la gauche du logement du portier, sur le côté méridional d'une longue cour (3) qui s'étend de l'est à l'ouest et qui est plantée d'une double rangée d'arbres; il se compose d'un rez-de-chaussée; est fait aux dépens du mur de clôture qui sépare la maison de la rivière et de la route qui conduit de Paris, par Charenton, à Saint-Maur.

La salle des pauvres du canton est au rez-de-chaussée de ce bâtiment; elle a 30 mètres de longueur, et 6 mètres de largeur; est éclairée par plusieurs grandes baies